

ENTRE VOUS ET NOUS

Eslaves encore est votre journal. C'est le lien qui nous unit. Nous, permanents et bénévoles du CCEM, et vous lecteurs, adhérents, donateurs, volontaires et familles d'accueil. Depuis quatre ans et 16 numéros, nous tentons de vous tenir informés des problèmes de l'esclavage en général et de la situation française en particulier. Comme nous recevons peu de courrier concernant le journal, nous ne savons pas si vous êtes



satisfaits de la publication. Aujourd'hui, nous vous posons la question qui nous préoccupe : quel journal désirez-vous ? Plus d'informations sur les cas traités, sur la vie du CCEM, ses activités, son mode de fonctionnement, sur les bénévoles et leurs actions, le parcours des personnes prises en charge ? Préférez-vous de nombreux papiers courts ou des dossiers de fond ? Nous parlons souvent de l'étranger. Nous avons traité notamment de Mada-

gascar, de la Birmanie et du Liban. Nous vous avons informé du projet Daphné, soutenu financièrement par la Commission européenne. Mais aussi de la Mission d'information parlementaire présidée par Christine Lazerges sur les formes contemporaines d'esclavage en France. L'esclavage touche aussi bien le politique et l'économique que le social et l'international. Ce qui se passe chez nous existe (parfois sous des formes diverses)



ailleurs. Nous avons également donné des coups de projecteurs sur des associations proches de nos préoccupations comme "Survie", qui sauve les victimes de crimes d'honneur (voir Livre "Pour l'honneur de Dalia") ou "SOS Esclaves Mauritanie", qui se bat pour l'abolition effective de pratiques esclavagistes, et que nous hébergeons à Paris. Tout cela nous paraît important, mais vous, qu'en pensez-vous ?

■ Dominique Torres



Abonnement - Soutien - Adhésion

Je m'abonne pour un an à la lettre trimestrielle du CCEM "Esclaves encore" pour 18 €

- OUI, Je soutiens l'action du CCEM en faveur des victimes**
- 23€** montant hebdomadaire d'argent de poche alloué à une victime
- 46€** coût d'un coupon mensuel de transport pour une victime
- 61€** argent de poche et dotation alimentaire hebdomadaire d'une victime
- 100 €** coût horaire du soutien social, juridique et administratif des victimes
- 150 €** coût journalier du fonctionnement du CCEM
- 200€** loyer et charges hebdomadaires de l'appartement d'accueil d'urgence
- AUTRE**

J'ADHERE au CCEM : Cotisation annuelle : 30 €

Veillez trouver ci-joint mon chèque (bancaire ou postal) à l'ordre du Comité Contre l'Esclavage Moderne Avec mon don je recevrai un reçu fiscal

Nom : **Prénom :**

Adresse : **N° tel :**

A renvoyer au CCEM 31, rue des Lilas 75019 Paris - Tel : 01 44 52 88 90

Le CCEM est une association agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, titulaire d'un compte à la Fondation de France n° 601.001

Esclaves encore

La lettre trimestrielle du Comité Contre l'Esclavage Moderne - N°16 - Déc. 2002 / Janv. 2003

Le Monde

MARDI 24 DÉCEMBRE 2002

ENQUÊTE

Elles sont esclaves en France



EN 1994, quand elles ont fondé le Comité contre l'esclavage moderne, les journalistes Dominique Torrès et Sylvie O'Dy n'imaginaient pas que la France était aussi concernée par ce fléau. En huit ans, le Comité a pris en charge près de 300 dossiers et obtenu des condamnations d'employeurs coupables d'exploitation de tabassages et parfois de viols (photo : trois Philippines employées par des familles saoudiennes). Hélas, faute de subventions reconduites, le Comité contre l'esclavage moderne pourrait disparaître début 2003. Lire page 12

MARIT DORICNY/SIPA PRESS

EDITO

Ce numéro d'Esclaves, Encore est différent de ceux que vous recevez habituellement. Différent parce que nous y reproduisons la page que le quotidien "Le Monde" a consacré le 24 décembre au CCEM. Une façon de vous donner à voir notre travail au jour le jour scruté par un grand média. A la suite de cette parution, nous avons reçu de nombreux dons et de réelles marques de soutien pour notre cause. Est-ce dû au talent de la journaliste ou à la notoriété du titre, ou aux deux...? Qu'importe ! A vous de juger.

Cet article et les réactions qu'il a suscitées nous ont fait chaud au cœur. Tout comme la galette des rois partagée début janvier avec les jeunes femmes prises en charge par le CCEM. Certaines d'entre elles ont recommencé une nouvelle vie, et, heureuses enfin, sont venues ce jour là en compagnie de leurs bébés. Cela aussi nous a fait chaud au cœur. Nous en avons besoin. Nous vous avons régulièrement tenus au courant de nos difficultés financières. Elles n'ont pas disparu même si nous avons obtenu les moyens nécessaires pour passer le cap de la fin de l'année et continuer notre travail. Mais pour combien de temps ? Il faut, dès maintenant, repartir plus que jamais à la recherche de subventions pour 2003. Ces démarches recommencées chaque année avec angoisse n'ont qu'un seul but : pouvoir continuer à aider en France les victimes d'esclavage domestique, car, si nous disparaissions, qui se souciera d'elles?

■ "Une belle aventure" : une famille d'accueil témoigne

Travail social

Donner un sens à la liberté

Longtemps, faute de moyens financiers nous avons navigué sans assistante sociale. Aujourd'hui nous savons à quel point ce travail est une obligation pour une association qui s'occupe de personnes en grande difficulté. Il y a évidemment des réseaux, des contacts que seule une professionnelle peut avoir. Mais plus important sont la rigueur et "la bonne distance", entre empathie et objectivité. Nous avons donc fait le point avec Corinne Brisson qui occupe cette fonction au CCEM depuis un an.

En 2002, j'ai reçu 39 personnes (3 garçons, 36 filles), et j'ai effectué 398 entretiens individuels. Il s'agissait de ressortissants d'Afrique de l'Ouest, du Maroc, Madagascar et du Sri Lanka. 17 d'entre eux avaient un titre de séjour et 22 étaient en situation irrégulière. Il va de soi que certaines personnes dénoncent des situations d'esclavage des années après les faits et qu'entre temps ils ont un peu "fait leur vie". Parmi les 22 cas "à chaud", un a été orienté vers un autre service, deux personnes sont reparties dans leur pays et six ont été prises en charge par le CCEM (il peut y avoir une prise en charge exclusivement juridique, ou exclusivement sociale, mais le plus souvent il s'agit d'une globalité).

Récemment libérées, ces personnes sont en grande détresse. Je dois donc faire établir un bilan médical approfondi, sans négliger leur fragilité psychologique. Car passé la "lune de miel post - libératoire", où tout semble idéal, elles réalisent soudain avec violence et souffrance que la liberté a un prix et qu'elles ne sont pas forcément armées pour cette nouvelle vie. Elles sont sans papiers, les cauchemars et même la culpabilité



Reprendre peu à peu confiance en soi

les guettent. Sans parler d'un manque total de formation et l'incapacité au départ à se donner des ordres à soi même !

Aujourd'hui, chaque personne prise en charge reçoit une aide financière, un appui scolaire ou d'alphabétisation et se voit proposer un soutien psychologique.

Petit à petit, leur liberté commence à avoir un sens, avec l'ébauche de projets naissants. Et c'est là où le travail avec les bénévoles est essentiel. Il y a les cours d'alphabétisation mais aussi les loisirs comme la peinture et la danse (une initiative prise par les jeunes filles africaines elles-mêmes). Tout est moyen de

s'exprimer et de reprendre enfin un peu confiance en soi. Il faut avoir vu la fierté des jeunes femmes qui ont passé le brevet de Formation aux Premiers Secours de la Croix-Rouge et qui ont eu leur premier vrai diplôme !

La prise en charge peut durer des années, même si elle est de plus en plus légère au fil du temps. La quasi totalité des victimes prises en charge aux débuts du CCEM travaillent à présent ou suivent une formation professionnelle. Quel plaisir de les voir de temps en temps ! Un "coucou, bonjour, je voulais vous présenter mon bébé et vous dire que tout va bien maintenant."

Témoignage

Une belle aventure

Champagney, en Haute-Saône, a été le premier village de France à demander, dès 1789, l'abolition de l'esclavage dans ses cahiers de doléances. Un flambeau repris en 1970 après une longue période d'oubli. Un symbole qui explique aussi le choix du gouvernement d'y commémorer en 1998 le 150ème anniversaire de l'abolition. Le CCEM y avait alors rencontré Martine et Etienne Mouhot, devenus depuis famille d'accueil. Un récit qui suscitera chez d'autres, nous l'espérons, l'envie d'aider le CCEM.

Devenir famille d'accueil c'est une décision que nous avons prise en accord avec Thomas, notre dernier fils, à l'époque encore au lycée. Le début d'une belle aventure. Et nous avons attendu... Ce n'est qu'à la veille du quatorze juillet de l'année suivante que nous sommes allés chercher Solange à la gare de Belfort. Dès son arrivée elle nous affirma détester la campagne! Heureusement il faisait beau, et nous nous sommes appliqués à lui faire apprécier l'été, la marche en montagne, la voile, et la compagnie des amis de nos enfants, sans oublier nos propres amis. Solange était très timide, renfermée sur elle-même. Lentement nous avons découvert son histoire, et nous avons tenté de lui redonner le sourire. Elle nous a raconté l'Afrique, sa grand-mère, sa vie insouciant au village jusqu'à l'arrivée en France. A seize ans, dans une famille de sept personnes, qui lui avait fait miroiter l'inscription dans une école, inscription qui s'est transformée en travail assidu, sans aucune rémunération, pendant plus de trois ans, jusqu'à ce que le CCEM intervienne. Nous espérons obtenir, avec l'aide active du maire, des papiers pour elle. Ce fut l'affaire de quelques mois. La période la plus difficile fut l'automne où elle passait de nombreux après-midi à nous attendre. Thomas nous reprochait cette attente qui semblait à tous très longue. Nous n'avions pu l'inscrire aux cours d'alphabétisation d'un foyer de réfugiés proche de chez nous. "Elle n'entre pas dans le cadre administratif !", nous avait répondu le directeur. Au grand dam

de l'équipe enseignante, pourtant favorable.

Elle et moi sommes devenues complices face aux hommes de la maison. Nous parlions beaucoup. Un jour, où elle me faisait remarquer que la maison se vidait, que j'allais être triste sans les enfants, elle a ajouté : "Heureusement, maintenant, tu m'aimes aussi !" Solange nous a quittés en décembre. Avec des papiers en règle elle travaille. Elle s'assume complètement et nous continuons à nous voir et à nous téléphoner.

Au début de cette année, je reçois un appel du CCEM à la recherche d'une famille d'accueil pour Afi Génè. Les grands froids sévissent, et les foyers d'accueil sont saturés.

En accord avec Etienne, nous n'avons pas hésité non plus: "On repart pour une nouvelle aventure !" Trois jours plus tard, nous retrouvons Afi Génè à la gare de Lure. Image pathétique de cette petite jeune femme, sur le quai, qui guette des inconnus avec ses trois sacs de sport pour tout bagage ! En quelques jours, nous avons diffusé son histoire, déjà racontée dans les journaux. Pierre l'a mise sur son site Internet et sur celui de ses élèves. Marc s'est proposé pour l'aider à reprendre pied dans une scolarité cahotante. Yvette lui apprend la couture, et nous, nous lui prêtons une oreille attentive. Solange nous a annoncé sa prochaine visite. La maison va encore se remplir d'amis, et nous allons continuer à entourer Afi Génè. Pour qu'elle aussi, retrouve cette petite lumière, dans les yeux !

■ Etienne et Martine Mouhot



UN MONDE A MA TAILLE

C'est comme un roman-photo. Elles sont quatre qui vivent au sein d'un foyer maternel, prenant soin de leurs bébés. L'une d'elles, est soutenue par le CCEM. Elles se sont mises en scène en mots et en photos pour se raconter au quotidien dans le cadre d'un atelier d'écriture. Au fur et à mesure de l'exercice, c'est devenu un livre. D'une fraîcheur de ton qui nous enchante. En vente (18€) : Centre maternel des Lilas - 9 avenue de la Porte des Lilas 75019 Paris

"UNE HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE"

C'est probablement la première fois que l'on traite de façon aussi exhaustive de l'esclavage. Christian Delacampagne est professeur d'université aux Etats Unis et c'est un philosophe reconnu. Il a déjà signé une étude sur l'histoire du racisme. Il passe ici en revue tous les types d'esclavages, du monde antique aux silences des philosophes du Siècle des Lumières jusqu'à la longue marche vers la liberté (en Europe, dans les colonies et aux Etats Unis) pour aborder enfin le 21ème siècle et les nouveaux visages de ce fléau avec quelques lignes sur le CCEM. C'est un ouvrage de base, très documenté, vivant, où il apparaît qu'hier comme aujourd'hui ceux qui se sont battus contre l'esclavage étaient bien peu nombreux...Livres de poche (Ed.Hachette)

REMERCIEMENTS

Le CCEM remercie toutes les personnes qui ont répondu à l'appel à soutien lancé dans le précédent numéro d'Esclaves, encore.

Il remercie par ailleurs, l'association "La Mondiale Entraide" pour la réalisation d'une carte de vœux illustrée d'un dessin de Sylvie N., une jeune Ivoirienne soutenue par le CCEM.

Enfin, un grand merci à Carrefour Solidarité pour son don de vêtements et de linge de toilette et de maison au profit des victimes prises en charge.

ERRATUM

Si les raisons et les problèmes énoncés par le CCEM en matière de subventions publiques sont réels, une erreur s'est glissée dans la présentation des comptes. Il fallait lire "compte de résultats 2001" et non "budget prévisionnel". Nous vous prions de nous en excuser.

HORIZONS

ESCLAVES

LA voilà. Là, derrière le comptoir du magasin. « Zut, la patronne est avec elle. C'est minuscule, elle n'est jamais là à cette heure-ci. J'ai peur qu'elle se mette de quelque côté. » On va se cacher dans le restaurant d'à côté. Il y a une table très protège, un poste d'observation impeccable pour ne rien rater des allées et venues dans le magasin. Attablée devant ses sautis, les yeux fixés à l'autre côté de la vitre, Céline Manceau, 33 ans, responsable juridique au Comité contre l'esclavage moderne, mène son enquête. On gâche le moment où « l'employée » sera seule.

La voisine est dans le coup. Elle vient nous prévenir que la patronne est partie. L'employée est derrière le comptoir. Elle a une drôle de figure, de Tchézema autour des lèvres, une sorte de pelade dans la chevelure, des croûtes sur les lobes des oreilles, un gros hématome au milieu du front. On lui demande si ça va, elle dit oui, ça va. On parle gâteaux, chiens et chats, méliés. Et puis sans transition : « Vous recevez des coups ? » Là, elle nous regarde fixement, sans rien dire, une bonne minute de silence, les yeux droit sur nous. « Elle veut pas que je parle », finit-elle par répondre. Elle dit ensuite, l'air de réciter par cœur, qu'elle s'est cogné toute seule la tête contre la porte du four. Que les lobes des oreilles et les cheveux arrachés, « non, ça s'est pas ça ». Quoi, « ça » ? De nouveaux, les yeux fixes. « Je peux pas parler, poursuit-elle, sinon elle m'en flanquer une comme hier. » Handicapée mentale légère, elle raconte le reste tout à trac. Qu'elle est française, la cinquantaine, insultée et sacrément cognée presqu'à tous les jours (la porte du four semble trouver un usage répété), qu'elle travaille de 6 ou 7 heures du matin à 22 heures, week-ends et jours fériés compris, corvéable à merci sans la moindre rétribution. « Tu parles que je suis payée, héin. » Les agents voudraient l'aider, les policiers qui viendraient l'interroger, elle se méfie. Confiance en personne. La patronne lui a pris son sac avec ses papiers. Oh elle irait, d'abord, sans ses papiers ? Pas la peine. De toute façon la patronne la retrouverait pour lui en flanquer une, « vous la connaissez pas, comme elle est maussade ».

Ça se passe en France, dans une très grande ville. Chez nous. Au grand jour. Vous

Elisa, Vicky et Imelda, originaires des Philippines, ont été placées par des agences de recrutement dans de riches familles soufouïennes installées à Paris. Elles reçoivent 200 dollars par mois pour 19 heures de travail quotidiennes. Un jour, elles se sont enfuies.

sant par le busqueter de province. Ils disent souvent la même chose. Qu'ils ne soient pas ou est le mal. Que la victime a bien de la chance d'avoir trouvé un toit chez eux. Qu'elle fait partie de la famille, travaille sans déplaisir du petit matin à la nuit, dimanche et jours fériés inclus, est rémunérée par une « capotote » invisible. Qu'elle dorme par terre dans la salle de bains, mange à part sur un coin d'évier, ait les mains en lambeaux ou des traces de coups sur le corps trouve toujours justification. « J'aurais pas une fois, on n'a vu un employeur avoir des remords », s'étonne encore Sylvie Ody. Quant aux esclaves, on y trouve aussi de tout. Même des hommes. Même des Français. Même des majeurs. Même si la majorité sont des femmes, jeunes, étrangères, asservies par des employeurs issus de la même communauté.

LE problème, c'est que l'esclavage n'existe pas. Du moins selon la justice française : on n'inscrit pas dans le code pénal une réalité abusive. Quant à la définition du Robert, « soumission à une autorité tyrannique », elle signifie trop de choses pour faire une loi. Faute de mieux, deux articles du code pénal (225-13 et 14) rassemblent des éléments d'infraction autour de l'abus de





CHEZ NOUS

Fondé en 1994,

le Comité
contre l'esclavage
moderne

est menacé

de disparition.

Pourtant,
les esclaves

existent toujours

bel et bien

en France

rier les lois. Un boulot de titan, une mission humanitaire que rien ni personne en France, pas une association, n'assume et dont le débouché est... « Sur l'autel du comité, on aurait le référendum de Saddam », résume Dominique Torrès.

Mais voilà : le Comité contre l'esclavage moderne va disparaître. Du moins si les subventions ne sont pas reconduites à l'identique, et c'est bien cela qui se dessine, en cette fin de décembre. Sur les sept ministères qui soutenaient habituellement le comité, deux n'ont pas renouvelé leur aide (Ville et Service des droits des femmes), la plupart des autres ayant alloué des sommes très inférieures. « On a tout les copains, obtenu un déconvent bémol, on a ce que j'ai pu payer les salaires de juin », note Sylvie O'dy. Reste à trouver près de 60 000 euros pour boucler le budget 2002. Sinon, le Comité ne passera pas le printemps. Qui occupera des victimes ? Celles qui sont déjà protégées seront mises à la rue ? Et les autres ?

En attendant, il faut bien faire comme si. Continuer le boulot pour eux, les esclaves modernes. Pour cette jeune Togolaise, par exemple, qu'on accompagne au tribunal correctionnel de Versailles, jeudi 12 décembre. Dans la salle des pas perdus, visiblement terrifiée, elle aperçoit ses anciens « patrons », d'origine togolaise eux aussi. Elle évite leur regard, sourit timidement, avoue : « J'ai un peu peur, la tête me tourne. » Elle a eu le courage de porter plainte, ce qui n'est pas une mince affaire. La plupart des esclaves domestiques refusent de poursuivre leurs patrons. Un drôle de mélange : peur de l'avenir, conditionnement, syndrome de Stockholm, résignation par respect des traditions locales. La peur surtout. Une peur panique. Pour de se retrouver à la rue ou en prison, ce qui n'est pas à exclure, surtout sans papiers. Pour des représailles sur leur famille. Pour que les patrons, à quelque endroit de la planète, les retrouvent pour leur faire la peau.

L'histoire de cette jeune Togolaise est une affaire banale, le quotidien du Comité contre l'esclavage moderne : un abus de vul-

nérabilité pour des services non payés. Pas de services (excepté quand elle a cherché à s'enfuir), pas de viol, juste une mise en servitude dérobée d'humiliations, et, bien sûr, aucun salaire. On voit passer de tout, au Comité. Jusqu'à la mort d'une jeune Malgache séquestrée, torturée, battue, obligée d'offrir son corps aux invités, morte de ses blessures, pour laquelle une commission rogatoire internationale est lancée. Jusqu'à cette Marocaine, tabassée et violée par son patron, tombée enceinte à la suite du viol et qui a abandonné son enfant (affaire renvoyée devant le tribunal correctionnel pour coups et blessures, le viol n'ayant pas été

Dites-moi pourquoi n'a-t-elle pas quitté ses tortionnaires alors qu'elle avait les clés ? Sous-entendu : elle doit y trouver son compte

revenu). Jusqu'à la disparition totale de la domestique d'une personnalité étrangère surprenante, mystérieusement « envolée » après avoir été renversée par une Mercedes noire, et sur laquelle l'enquête est en cours. Il y eut aussi le célèbre cas Vincent Barbet, fils du cofondateur des humanistes éditions du Seuil et alors directeur de la collection « Points-Sagesse », poursuivi avec son épouse pour avoir exploité une Togolaise en situation irrégulière et mineure au moment des faits (l'affaire, passée en cassation, sera religée). Il y eut le cas des employeurs de Mentia, jeune Malgache. Condamnés en appel et si bien sous tous rapports, ce couple d'employeurs : elle, gérante d'une société d'export de fruits de mer, lui, ingénieur-géologue chez Elf.

Les nouveaux esclavagistes présentent bien, la plupart du temps : un air comme il faut, éduqués, employés ou cadres supérieurs. Monsieur et madame tout le monde. De la femme de ménage africaine qui exploite plus pauvre qu'elle au coopératif de haut niveau marié à une locale, en par-

scène : est délictuel d'obtenir d'elle la fourniture de services non rémunérés, de la soumettre à des conditions de travail ou d'habiter incommodes avec la dignité humaine. Mais la vulnérabilité, comment l'établir à coup sûr quand la victime est majeure, et si elle n'a pas été séquestrée ? La réponse est un subtil mimas psychologique. Il y a le déracinement. L'isolement. La perte des repères. Et surtout, encore et toujours, la peur. Alors, souvent, les esclaves pourraient s'enfuir et ils ne s'enfuient pas. Voilà qui suscite parfois les sarcasmes. L'incompréhension du magistrat. Au cours des procès, Céline Manceau en a entendu, de ces magistrats qui ricanaient. Dites-moi, pourquoi n'a-t-elle pas quitté ses tortionnaires alors qu'elle avait les clés ? Sous-entendu : une petite qui fait la bonne sans être payée, c'est qu'elle doit y trouver son compte. Et d'ailleurs, ou est le mal ? Condamnés, les esclavagistes encouragent deux ans d'emprisonnement et 76 000 euros d'amende. Des peines qui se réduisent généralement à quelques mois de prison avec sursis. De quoi indignier les habitants du comité. Céline Manceau : « Les attitudes aux personnes sont souvent moins fermement sanctionnées que les attitudes aux biens. Si vous obtenez une moto ou une radio, ce n'est pas du sursis que vous prenez. » L'un des espoirs du Comité, dans la foulée du

rapport de la mission parlementaire présidée par Christine Lagarde (décembre 2001), est de faire adopter un amendement à la loi sur la sécurité intérieure : si la notion de traite des êtres humains est introduite dans le code pénal, la lutte contre l'esclavage moderne aura marqué un pas.

Mais qui saisira la justice ? « En ce moment, le comité reçoit près d'un signalé par jour. Tout le monde est débordé. De moins en moins de moyens, de plus en plus de victimes. Derrière le compteur de la boutique, l'employée du début de l'histoire a toujours un hématome au milieu du front. Son dossier est entre les mains du substitut du procureur. L'audience où devaient comparaître les patrons de la jeune Togolaise, au tribunal correctionnel de Versailles, a été reportée au mois de mars 2003. D'ici là, si rien ne se passe, le Comité contre l'esclavage moderne aura formé ses portes. Les victimes ne seront pas gênées, on n'en parlera plus.

Marion Van Renterghem

DE LA CAPTIVITÉ À LA DIGNITÉ



Depuis quatre ans maintenant le CCEM vous informe des activités du programme Daphné, subventionné par la Commission européenne. Il nous semble aujourd'hui intéressant de donner la parole en retour à la Commission, en reproduisant un article sur notre travail qu'elle a fait paraître sur son site Internet. Extraits.

En 1998, le CCEM a reçu le soutien de l'initiative Daphné afin d'étendre ses activités à d'autres pays européens. L'initiative avait pour objectif d'aider à lancer des campagnes similaires en Belgique, en Espagne et en Italie ainsi que de créer un réseau international destiné à échanger des informations, sensibiliser l'opinion publique et faire pression sur les autorités. Le projet s'est attaché au problème spécifique de l'esclavage domestique et de ses victimes : des femmes et des enfants, généralement issus de pays pauvres, exploités, séquestrés et souvent sujets à la violence et aux abus sexuels. Fréquemment, les autorités ne prêtaient pas attention à ces victimes de l'ombre. En France, par exemple, il n'existe pas de définition juridique de l'esclavage ni de structure de liaison pour les services confrontés à ce problème.

L'initiative a impliqué un travail de recherche, une campagne d'information et des actions de terrain afin d'assister individuellement des femmes et des enfants. Dans ce but, chacun des partenaires s'est assuré du soutien de juristes, de syndicalistes, de médecins, d'étudiants et de travailleurs sociaux notamment. Le CCEM sollicite des bénévoles qui accueillent temporairement



PHOTOS DR.

des jeunes filles et des femmes pour lesquelles une protection contre d'anciens employeurs qui abusaient d'elles s'avère nécessaire.

Le CCEM a apporté une aide utile et concrète au jeune réseau, en fournissant, par exemple, du matériel informatique pour permettre l'accès à Internet au partenaire espagnol. Il est allé encore plus loin que prévu grâce à la création d'une nouvelle antenne en Autriche et à l'établissement de contacts avec des associations en Allemagne, au Portugal et Royaume-Uni, organismes qui ont apporté une compétence et une crédibilité précieuses.

Le projet a aussi recueilli des données et des statistiques sur l'ampleur de l'esclavage dans l'UE et sur les lois en vigueur. Le CCEM a informé

les médias, recueilli une large documentation, et créé un site Internet. Enfin, les partenaires ont également distribué des T-shirts et des affiches arborant le slogan "L'Europe contre l'esclavage".

Chaque comité national a établi des liens avec des groupes de réfugiés et des communautés ethniques, de même qu'avec les services de police, des syndicats et des associations de défense des droits civils. L'assistance aux victimes implique la mise en place de procédures pluridisciplinaires dans des domaines comme le logement, la santé, la formation ou l'intégration dans la société.

Le Comité Européen Contre l'Esclavage Moderne a été officiellement lancé à Paris en décembre 1999 afin de poursuivre ce travail de partenariat. L'année suivante, un projet également financé par Daphné a dépassé le cadre de l'esclavage domestique pour se pencher sur toutes les formes d'esclavage moderne dans l'UE. Une troisième initiative, un projet pilote visant à promouvoir la coopération entre les ONG et les États membres dans la lutte contre le trafic d'êtres humains, vient de s'achever.

La ténacité du CCEM a grandement contribué à sensibiliser le public à des questions telles que l'immunité diplomatique, la responsabilité, la protection légale et les droits de l'homme.



"POUR L'HONNEUR DE DALIA"

Norma Khouri. - Editions JC Lattès

Un couple, deux croyances. Michael est catholique, Dalia, musulmane. Une rencontre et c'est une vie qui bascule, au nom de l'honneur. L'époque est pourtant contemporaine, dans un pays : la Jordanie, "terre prétendument moderne, dont le désert s'étend jusque dans les villes (...) A l'image



Norma Khoury

du sable qui tourbillonne sur Amman, le code des Anciens imprègne ses rues. Il pollue l'esprit de (nos) familles". Au nom de leur droit le plus strict à vivre, à aimer, deux jeunes femmes se débattent au cœur d'un système régi par des traditions séculaires, nées des lois du désert et imposées par les hommes. Leur destin semble tracé, il se soldera par un crime, perpétré au nom... de l'honneur familial. Norma Khoury, auteur et pro-



tagoniste de ce récit, a fui la Jordanie pour se réfugier en Grèce puis en Australie, à la suite des faits dont elle se fait l'écho. Elle livre ici un témoignage poignant, qui pousse à la révolte. Le poids de ce réquisitoire contre les crimes d'honneur réside davantage dans la force de l'histoire que dans l'écriture mais qu'importe, il s'agit de meurtres odieux dont il faut hurler l'horreur. Comme pour finir de nous persuader, l'auteur dresse, en forme d'"Adieu", une liste nécrologique, non exhaustive, de jeune filles assassinées pour la réputation de leur famille.

Entendons donc la voix de ces femmes qui souffrent et meurent sur "cette terre de paradoxes (...) où une jeune reine médiatisée (Rania de Jordanie) plaide sur CNN les droits de la femme tandis qu'un respectable père de famille (...) égorge sa fille parce qu'elle a enfreint le code d'honneur des bédouins."

■ Florence Legal



En bref

JORDANIE : MONTRER LE BON CHEMIN ?

L'UNIFEM, le Fonds de développement des Nations Unies pour les Femmes, a signé le 21 janvier un contrat qui accorde une protection et des droits sociaux aux travailleurs domestiques migrants en Jordanie. Couverture sociale, soins médicaux, jours de repos, vacances et respect de la dignité sont compatibles avec les standards internationaux en matière de droits humains. Selon un responsable de l'agence onusienne, il s'agit de la première étape d'une initiative qui doit toucher d'autres pays.

MAURITANIE : UN RAPPORT EMBARRASSANT

En novembre 2002, Amnesty International a publié un rapport, "Mauritanie: un avenir sans esclavage ?"; qui dénonce la persistance, malgré les dénégations du gouvernement, des atteintes aux droits humains liées à l'esclavage. Par ailleurs, des organisations comme SOS Esclaves, qui travaillent sur une abolition effective de ces pratiques, voient leur action entravée et leurs dirigeants inquiétés par les autorités. L'esclavage a été officiellement aboli il y a 21 ans dans ce pays.

NEW YORK ET LES EMPLOYÉS DE MAISON

La ville de New York prépare un projet de loi pour assurer aux employés de maison la même protection qu'à tout autre salarié. Si l'essentiel des dispositions juridiques existantes dans le domaine du travail s'appliquent à tout citoyen américain, elles "oublient" en général les domestiques. L'objectif est de leur

garantir un salaire minimum (4,8 _ de l'heure contre 1,9 _ le plus souvent versés), la sécurité sociale, le paiement des heures supplémentaires, mais aussi une assurance chômage et la fixation d'un nombre autorisé d'heures de travail hebdomadaires. Le projet envisage loi également, pour les em-

ployeurs (souvent des agences de placement), le respect d'un "code de bonne conduite" qui intégrera leurs obligations. Pour la seule ville de New York, ces nouvelles dispositions concerneraient 600 000 personnes, dont de nombreuses femmes originaires des Philippines et d'Europe de l'Est. L.L.

ENTREE EN VIGUEUR

La Convention sur les migrants, adoptée en 1990 par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui garantit une protection à tous les travailleurs migrants et aux membres de leur famille, peut entrer en vigueur après la signature du Timor Oriental. Au total, plus de 150 millions de migrants sont recensés dans le monde, dont le tiers en Afrique.